

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Desfarges et Pernet, Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

M. Deschamps souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour au sujet d'un potentiel classement de la commune en « station verte ». Il laisse ensuite la parole à M. Derouet, Maire de Sussat, porteur d'un projet de film promotionnel commun à plusieurs communes.

- Projet de film promotionnel : présentation

M. Derouet explique que, suite à la réalisation d'un film promotionnel sur la commune d'Ebreuil en 2023 avec la société Y'Avanti, il souhaiterait qu'un projet similaire voit le jour sur Sussat et d'autres communes voisines.

En effet, les fonds Leader incitent vivement à monter ce genre de projet dans l'Allier en les subventionnant à hauteur de 80 % mais il semble difficile pour les petites communes rurales de s'y lancer seules. Selon M. Derouet, avec trois communes, le reste à charge pour chacune d'entre elles pourrait s'élever aux alentours de 7 000 €.

L'objectif d'un tel projet serait de travailler avec les habitants et trois acteurs professionnels. Les sujets politiques et religieux sont bien évidemment à bannir du scénario mais la mise en avant des églises en tant que patrimoine est tout à fait possible.

M. Derouet est particulièrement intéressé par Lalizolle car son école est encore une des rares dans le milieu rural. En effet, des ateliers pourraient être organisés pour faire figurer les élèves dans le film. M. Conduché estime que l'accord du Directeur est indispensable ; sans cela, inutile d'aller plus loin dans le projet. Mme Kahane et M. Deschamps pensent qu'il y a plein d'autres façons de réunir les enfants (par le biais de Viva Sioule, par exemple).

Différentes soirées seront également à prévoir avec les habitants (théâtre, écriture du scénario,...).

Mme Chiron est sceptique car plus il y aura de communes participantes, moins elles bénéficieront de temps d'apparition dans le film.

M. Deschamps demande quels sont les délais. M. Derouet explique que le projet doit être déposé pour le mois de juin 2024. Mme Chiron fait remarquer que le mois de janvier, tel qu'annoncé, n'est pas la période la plus propice pour tourner le film.

Un tour de table est alors organisé pour que chacun des membres présents donne son avis sur ce projet.

Mme Chiron craint que, comme pour toutes les manifestations organisées sur la commune, peu de monde participe. De plus, le fait, selon elle, que les habitants créent leur propre scénario fasse trop « amateur ». Le résultat de la commune de Châtel-Montagne en est, pour elle, une parfaite illustration. Elle indique que d'autres sociétés basées en Auvergne proposent des vidéos promotionnelles avec drones pour moins de 1 000 € et sans aucun scénario.

M. Claisse pense qu'en dehors de l'école, il n'y a pas grand-chose à montrer sur la commune et redoute également le manque de participants. M. Derouet met en garde l'assemblée et indique qu'il faut adapter le programme aux caractéristiques de la commune et de ses habitants.

M. Conduché est, pour l'instant, sans avis mais estime que, sans la participation de l'école, il sera effectivement difficile de trouver un autre sujet.

M. Chades pense, quant à lui, qu'à part la promotion, ce genre de projet n'apportera rien de plus à la commune.

M. Pesson est également très sceptique sur la participation des habitants à ce projet sauf si le scénario proposé parvient à les convaincre.

Mme Kahane précise justement que le manque de participation des conseillers aux différents événements, qui ont pourtant été élus pour faire vivre le village, et par conséquent montrer l'exemple, se fait déjà nettement remarquer aux yeux de la population. Chacun peut, selon elle, avoir ponctuellement des impératifs professionnels, familiaux ou autres mais pas de manière systématique. Mme Chiron explique ne pas avoir sa place dans les manifestations réservées aux enfants et rappelle que le comité des fêtes n'a pas été créé pour les conseillers municipaux mais pour les habitants de Lalizolle. De plus certains habitants ont rapporté ne pas être venus à différents événements organisés sur la commune parce qu'ils n'en avaient pas été informés : il semble donc que l'information ne circule pas suffisamment. Mme Kahane répond qu'il s'adresse à tous les habitants de Lalizolle. Elle espère désormais pouvoir compter sur la participation de chacun des membres du Conseil Municipal pour les prochaines manifestations du Comité des Fêtes afin de donner cet élan de dynamisme qui manquerait à l'aboutissement d'un projet comme celui de la réalisation de ce film promotionnel.

M. Claisse, qui assiste systématiquement aux événements depuis 2 ans, admire particulièrement le travail et l'acharnement de Mme Kahane. Il estime que le manque de participation des lalizollois est un problème de fond qui existe maintenant depuis de nombreuses années mais indique ne pas savoir quoi faire pour améliorer cela. M. Deschamps constate en effet qu'entre le nombre de décès important et les jeunes dont certains sont « invisibles », la population a perdu en cohésion mais espère qu'elle remontera la pente grâce aux actions du Comité des Fêtes.

M. Derouet indique, pour conclure ce sujet, qu'il démarchera d'autres communes pour voir combien seraient partantes.

- Organisation de la semaine scolaire : maintien des horaires actuels

M. Deschamps fait part de la demande de l'Inspection Académique de se repositionner sur l'organisation de la semaine scolaire (étalement sur 4 ou 5 jours, modification des horaires,...).

Il explique que l'organisation actuelle avait été mise en place en concertation avec les parents et en corrélation avec les services des transports scolaires du Département et que, par conséquent, il semblerait difficile et même inutile de modifier les horaires.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le maintien de l'organisation scolaire.

- Reprise de l'ancien local de l'épicerie : conditions de location

M. Deschamps rappelle que suite au dernier échec de l'épicerie en mai dernier, le Conseil Municipal avait décidé de proposer le local à un artisan ou commerçant de n'importe quelle nature et, par conséquent, de vendre le matériel de froid. Il réexplique également que, suite à cela, un contact avec une maroquinère à la recherche d'un local commercial avait été pris durant le dernier semestre 2023.

L'activité de Mme Picard consiste à fabriquer et vendre ses produits mais aussi à former des apprentis maroquiniers.

Après une période de fêtes de fin d'année bien chargée pour celle-ci, un nouveau contact a été pris il y a quelques jours et sa volonté de reprendre le local est toujours d'actualité. Mrs Deschamps et Claisse ont tout de même pris au préalable certaines précautions en allant la voir dans son atelier et s'assurer que le bruit et le poids de sa presse n'étaient pas trop importants.

M. Deschamps indique qu'il est désormais nécessaire de discuter et de fixer définitivement le loyer. Il rappelle que, dans la séance du 15 septembre dernier, le Conseil avait évoqué un montant autour de 100 € mais explique avoir pu négocier un tarif de 150 € HT que Mme Picard a trouvé tout à fait raisonnable. Mme Kahane demande le montant de son loyer actuel à St Eloy. M. Deschamps répond qu'elle ne payait pas grand-chose au début mais qu'ils viennent de se rendre compte qu'elle ne payait pas les charges (eau, électricité,...) et donc de lui augmenter considérablement son loyer. Il ajoute qu'elle pourra proposer un petit coin vente à Lalizolle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans son local.

Mme Kahane et M. Chades sont d'accord pour dire qu'il n'est pas nécessaire de forcer la dose sur le montant du loyer car, vide et inoccupé, ce local ne sert à rien. M. Chade admet tout de même qu'il est préférable de toucher 150 € et d'avoir un vrai professionnel que de proposer 25 € à un Nième épicier dont l'activité sera encore vouée à l'échec.

Mme Kahane pense que si les frais d'eau et d'électricité sont à la charge de Mme Picard, un loyer de 125 € HT serait suffisant.

Vote : le Conseil Municipal décide, à la majorité (6 pour et 1 contre) de fixer le montant du loyer de Mme Picard à 150 € HT et autorise le Maire à signer un bail avec cette dernière.

- Prime de pouvoir d'achat

M. Deschamps rappelle que le salaire des fonctionnaires a augmenté de la manière suivante ces dernières années : + 3,5 % en 2022 puis + 1,5 % en 2023.

Face à l'inflation, le Gouvernement a décidé de mettre en place une prime de pouvoir d'achat aux agents de la Fonction Publique Hospitalière et d'Etat, mais rien pour ceux de la Territoriale. Suite aux revendications syndicales, il a alors proposé aux collectivités d'instaurer, à leur charge et selon leur bon vouloir, ce même type de prime.

Ainsi, dans le respect de certains critères, l'organe délibérant doit se prononcer sur le versement de cette prime de pouvoir d'achat qui doit avoir lieu avant le 30 juin et qui ne concernerait, pour Lalizolle, que 2 des 4 agents, au prorata de leur temps de travail.

M. Conduché et Mme Kahane demandent ce qu'il en est pour les agents en arrêt de travail. M. Deschamps indique qu'il se renseignera auprès du Centre de Gestion.

M. Claisse s'étonne que ce versement ne soit pas automatique. M. Deschamps explique que la procédure est effectivement un peu exceptionnelle et que certaines communes ont décidé de ne pas la donner.

Il demande ainsi l'avis de l'ensemble des membres présents et précise que cette prime peut être versée en plusieurs fois.

Vote : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la prime d'inflation en une seule fois aux

deux agents concernés.

- Tarifs 2024/2025

En vue de la préparation du budget primitif, M. Deschamps propose de statuer sur la révision de chacun des tarifs pratiqués par la commune.

> cartes de pêche

Les tarifs actuels ont été votés en 2021 et les recettes permettent généralement de couvrir l'achat du poisson (235 € en 2023). Le Conseil Municipal décide de les maintenir tels que pour 2024.

> cantine

M. Deschamps rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à maintenir la gratuité de la cantine jusqu'à la fin du mandat mais souhaiterait qu'un problème venant d'être connu soit réglé.

M. Claisse explique effectivement avoir eu connaissance de différents dysfonctionnements et notamment le fait que certains parents ne préviennent pas de l'absence de leurs enfants à l'école, et par conséquent, à la cantine. Le règlement intérieur, communiqué aux parents à chaque rentrée scolaire, stipule pourtant que cette démarche est obligatoire. D'après M. Claisse, ce comportement est irrespectueux et cause un gaspillage important. Le Directeur constate malheureusement la même chose avec le travail que peuvent parfois ramener les enfants à la maison : les parents n'en prennent pas connaissance et les papiers restent dans les cartables.

Mme Kahane suggère de facturer ces repas commandés pour rien pour limiter ce type de comportement. Mme Chiron demande s'il ne serait pas possible de demander une caution à chaque rentrée, mais M. Deschamps indique que ceci n'est pas légal.

La facturation des repas non consommés semble effectivement être la meilleure solution aux yeux des conseillers. M. Conduché demande alors quel est le coût du repas pour la commune. M. Deschamps indique qu'il doit être actuellement autour de 4,20 €. M. Conduché et Mme Kahane proposent alors de les facturer au même tarif que celui pratiqué par le fournisseur. M. Deschamps rappelle que le dernier tarif pratiqué par la commune en 2020 était de 3,05 €, comme la plupart des collectivités, et indique préférer pratiquer ce genre de prix. Mme Kahane précise qu'il s'agit d'un tarif sanction dont l'objectif est de réduire le gaspillage.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de facturer tout repas non consommé, et dont l'absence des enfants n'a pas été signalée avant 9 h, au prix du fournisseur en vigueur.

> salle des fêtes

M. Deschamps rappelle que les tarifs ont été revus en 2023 pour 2024, suite notamment à l'installation du wifi, et qu'il serait bon d'attendre la fin des travaux pour les augmenter à nouveau. Le Conseil Municipal en est d'accord.

> gîte

La grille tarifaire a également été augmentée pour 2024 et le chiffre d'affaires record de 2023 démontre une excellente activité. Le Conseil Municipal préfère attendre 2025 pour revoir éventuellement les prix.

> cartes postales et photocopies

Bien que les tarifs n'aient jamais été revus depuis la création des régies cartes postales et photocopies, les tarifs pratiqués sont encore dans l'air du temps et il ne semble pas nécessaire de les revoir cette année.

- Programme d'investissement 2024

> voirie

M. Deschamps rappelle que c'est le morceau de Chemin du Gros Boënat qui a été retenu pour le programme 2024 mais précise cependant que, suite à un malentendu avec l'entreprise Colas, le bout du Chemin des Ronzières, prévu initialement pour cette année, a été réalisé en 2023 sans qu'aucune subvention n'ait pu être demandée. Il précise donc que ces travaux doivent être comptés dans le plan de financement pour pouvoir prétendre à une aide :

- coût total : 47 783,45 € HT
- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 14 335,04 € HT
- autofinancement : 33 448,41 € HT

Vote : l'ensemble des membres présents accepte de solliciter l'aide du Conseil Départemental

M. Chades en profite pour demander s'il ne serait pas possible de rehausser le tournant situé dans le Chemin de la Veauce pour sécuriser la circulation des véhicules. M. Claisse ira voir sur place l'ampleur du chantier.

> remplacement des menuiseries de l'ancienne école de Boënat

Dans la continuité des travaux de rénovation énergétique, le Conseil Municipal avait suggéré de remplacer les menuiseries des logements de l'ancienne école de Boënat. M. Deschamps présente alors le chiffrage et les aides auxquelles ce projet peut prétendre :

- coût total : 15 391,08 € HT
- dispositif de soutien du Département : 5 000 €
- fonds de concours de la Communauté de Communes : 6 000 €
- autofinancement : 4 391,08 € HT

Mme Kahane s'étonne que ces travaux soient moins chers que ceux du logement de La Poste mais M. Claisse précise qu'il s'agit là de fenêtres plus petites et que la porte d'entrée du précédent chantier coûtait particulièrement chère de par son style et son esthétisme.

Vote : le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les aides du Département et de la Communauté de Communes

> travaux de réparation suite à la grêle de 2022

M. Deschamps fait savoir que la DETR pourrait aider les communes touchées par la grêle à financer le reste à charge, excepté sur les travaux de logements. Le plan de financement serait alors le suivant :

- dommages : 119 665,28 €
- indemnité Groupama : 108 054,02 €
- reste à charge : 11 611,26 €

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte de solliciter une aide de l'Etat à hauteur de 35 % du reste à charge.

> travaux de rénovation de la salle des fêtes

M. Claisse explique que les échanges avec l'architecte se poursuivent et que, pour respecter le budget de 200 000 € HT, certains travaux ont été supprimés. Ne resterait plus que pour le programme de cette année :

- la création d'une extension pour le stockage du mobilier
- la construction d'une pergola dans la continuité

- l'isolation et la réfection d'une partie des façades
- la pose de portes en doubles vitrages
- l'amélioration de l'électricité

Il précise que la pose de panneaux photovoltaïques, comme cela a pu être précédemment évoqué, ne présente finalement aucun intérêt pour une salle aussi peu occupée et ayant une consommation d'électricité dérisoire.

M. Deschamps précise, qu'aux 167 000 € de travaux chiffrés, les frais d'honoraires de l'architecte, d'études de sols, de coordination de sécurité et de protection de la santé, etc... sont à ajouter. Il espère que la plus grande partie des aménagements extérieurs pourra se faire en 2025.

Le chiffrage pour l'année 2024 serait alors le suivant :

- coût total : 197 650 € HT
- Etat : 69 177,50 €
- Région : 29 647,50 €
- Département : 59 295 €
- autofinancement : 39 530 €

La prochaine étape consistera ensuite à déposer un permis de construire et à lancer un appel d'offres.

Vote : le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce plan de financement.

> *dispositif de vidéo protection*

Comme annoncé lors de la dernière séance, le projet de vidéo protection, après avoir obtenu l'avis favorable de la Préfecture, a pu voir le jour : le dispositif est installé depuis le 23 janvier et les panneaux d'information devraient être disposés prochainement à toutes les entrées de Bourg.

Cet investissement pourrait prétendre à une aide du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) à hauteur de 50 %. M. Deschamps demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter cette aide de l'Etat.

Vote : l'ensemble des élus accepte.

M. Deschamps explique que les caméras filment uniquement le domaine public et que les enregistrements s'effacent automatiquement au bout de 30 jours.

> *remplacement du tracteur et reprise du broyeur*

M. Deschamps déclare avoir trouvé, avec l'aide de M. Claisse et de l'employé communal, un nouveau broyeur dans la fourchette de prix annoncée lors du Conseil Municipal d'octobre dernier (18 000 € TTC). Dans le cadre de ce projet, M. Desfarges avait fait savoir qu'il serait intéressé pour reprendre l'ancien matériel au prix de 700 € HT.

Le tracteur, qui montre de plus en plus de signes de fatigue, coûte depuis un certain temps cher en entretien. Aussi, au vu de l'importance du fonds de roulement de la commune et du prochain fonds de compensation de la TVA, l'achat d'un nouvel engin pourrait être envisagé.

M. Deschamps présente alors deux offres aux conseillers :

- l'entreprise Carton propose un Kubota de 2017 (3 575 h) garanti 1 an à 48 000 € HT et reprendrait le broyeur 4 000 € HT ainsi que l'ancien tracteur 14 000 € HT, soit un coût net de 30 000 € HT
- l'entreprise Tissier propose, quant à elle, un Valtra de 2018 (3 000 h) garanti également 1 an à 60 000 € HT et reprendrait le broyeur 1 000 € HT ainsi que l'ancien tracteur 8 000 € HT, soit un coût net de

51 000 € HT

M. Conduché trouve l'offre de Carton tout à fait correcte. Mme Kahane en profite pour ajouter qu'ils ne sont, en plus, pas très loin en cas de besoins.

M. Deschamps demande désormais à l'assemblée si la commune doit réaliser l'achat en 2024 ou en 2025. M. Chades et Mme Kahane craignent que les offres soient moins intéressantes dans un an. M. Claisse précise quant à lui que les aléas rencontrés régulièrement avec le tracteur actuel font perdre beaucoup de temps à l'employé et arrivent souvent lorsqu'il en a le plus besoin, comme c'était le cas il y a quelques semaines pour le déneigement. M. Chades est convaincu que du bon travail ne peut se faire qu'avec du bon matériel. La plupart des conseillers est alors d'accord pour l'acquiescer en 2024.

M. Deschamps souhaiterait enfin avoir l'avis du Conseil Municipal sur le recours à un emprunt : au vu des taux proposés par le Crédit Agricole et au vu du fonds de roulement, le Conseil Municipal est plutôt partisan pour ne pas souscrire d'emprunt.

Vote : le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise Carton pour l'achat du tracteur et, par conséquent, pour la reprise du broyeur et de l'ancien tracteur.

- Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. Deschamps demande l'autorisation au Conseil Municipal de mandater les premières dépenses d'investissement avant le vote du budget en avril et dans la limite de 25 % des dépenses réalisées en 2023, soit 127 440,25 €.

Cela permettrait notamment de régler quelques dépenses urgentes comme le remplacement d'un radiateur dans un logement communal, ou encore les frais d'honoraires de l'architecte.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Classement de la commune en « station verte »

M. Deschamps aimerait que la commune obtienne le label « station verte » qui, d'après ses premières recherches, dépend du patrimoine, du bon entretien, de la capacité d'hébergement, de l'histoire...

M. Conduché pense qu'il faudrait se renseigner auprès des communes déjà labélisées pour voir s'il n'y a pas trop de contraintes.

- Questions diverses

> *sacs à crottes*

Dans le cadre du bon entretien de la commune, Mme Kahane suggère justement d'investir dans des distributeurs de sacs à crottes, notamment devant l'école et dans le parc du monument aux morts.

M. Deschamps en prend bonne note et pense également que l'achat d'un climatiseur pour la cantine serait également à prévoir en prévision des périodes de fortes chaleurs.

> *extension scène*

M. Deschamps explique que de la main d'œuvre est recherchée pour remettre en place l'extension de la scène de la salle des fêtes avant la représentation théâtrale du 24 février prochain.

Mrs Conduché et Pesson proposent leur aide pour le 1^{er} février prochain à 9 h. Mme Kahane indique que des membres du Comité des Fêtes pourront également venir en renfort.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.